ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE ET POUR LA PRÉVENTION - (N° 2354)

AMENDEMENT

N º AS1

présenté par
M. Philippe Vigier, Mme Dubié et M. Favennec Becot

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.